LIMOGES HABITAT

Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261014-20261014_B04-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 14 OCTOBRE 2026

20261014_B04 - LIMOGES – Partenariat avec la Ville de Limoges pour la végétalisation de façades des résidences de Limoges habitat

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 14 octobre 2026 à 16 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Monsieur Henry BRUNEAU, Président

Messieurs Jean-Marie JAVELON et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Véronique BOUTIN, Vice-présidente, ayant donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU

Monsieur Dominique RENAUDIE, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur BRUNEAU, Président.

Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261014-20261014_B04-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la démarche de végétalisation des espaces publics engagée par la Ville de Limoges depuis quatre ans, visant notamment à contribuer au maintien de la fraîcheur en milieu urbain et à favoriser la biodiversité,

Considérant la volonté de la Ville de Limoges d'associer Limoges habitat à cette démarche par la végétalisation de façades de certaines résidences de son patrimoine,

Considérant que cette démarche est susceptible de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des locataires, à la valorisation des résidences et à l'amélioration de leur environnement immédiat, notamment en limitant les dépôts sauvages et les tags,

Considérant que la mise en œuvre de ce dispositif nécessite de prendre en compte les caractéristiques techniques des résidences concernées, notamment l'accessibilité des façades, la nature des supports permettant l'installation des systèmes de maintien de la végétation ainsi que le calendrier des éventuels travaux de ravalement inscrits au PEP ou au PSP,

Considérant que la Ville de Limoges et Limoges habitat souhaitent mettre en place un partenariat définissant une répartition des interventions entre les deux parties, la Ville assurant les études techniques et d'opportunité, le conseil sur le choix des végétaux, la réalisation des fosses et la fourniture des plants, et Limoges habitat assurant la constitution du dossier administratif, la réalisation des systèmes de maintien de la végétation ainsi que leur entretien,

Considérant que 27 façades réparties sur 20 résidences de Limoges habitat ont été identifiées comme susceptibles d'intégrer cette démarche,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la mise en place d'un partenariat avec la Ville de Limoges relatif à la végétalisation de façades de résidences de Limoges habitat ;
- Autorise la Directrice générale à engager les démarches nécessaires à la mise en place de ce partenariat et à signer tout document afférent.

Formalités de publicité effectuées
le 19 OCT. 2026

Pour extrait conforme,
Limoges, le 19 OCT. 2026
LE PRESIDENT
Henry BRUNEAU

